

**M. Penner:** J'entends des éclats de rire chez nos vis-à-vis. Je pense que bien des Canadiens appréhendent le jour où nos vis-à-vis auront leur mot à dire au sujet des programmes de législation sociale et ne prendront aucune nouvelle initiative.

**M. Crouse:** Vous admettez donc que ce jour viendra.

**M. Penner:** Le bill C-224 représente une autre étape dans la révision globale du régime de sécurité sociale du Canada par le gouvernement fédéral. Tous les députés applaudiront aux effets salutaires de ces modifications relatives aux prestations versées aux veuves et aux invalides. Elles méritent tout particulièrement les applaudissements de la Chambre de même que les autres aspects à l'étude.

**Des voix:** Bravo!

**M. Penner:** Je dois certainement féliciter le gouvernement d'avoir abordé la mesure à l'étude d'une façon si ouverte. Le bill à l'étude découle en effet de consultations très actives avec les provinces, les syndicats, les associations commerciales et les membres du Comité consultatif du Régime de pensions du Canada. C'est là une façon vraiment libérale d'envisager le pouvoir de légiférer qui aide à expliquer pourquoi, plus que tout autre parti politique, le nôtre a la confiance et l'appui des Canadiens lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures législatives propres à rehausser et à améliorer leur mode de vie.

Dans son document de travail sur la sécurité sociale au Canada, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, (M. Lalonde) s'est efforcé de tenir compte de l'ensemble de la politique de sécurité sociale au Canada afin d'en arriver à une conception plus complète, logique et innovatrice du système. Ce document de travail est la contribution du gouvernement fédéral à une étude mixte fédérale-provinciale de l'ensemble du système de sécurité sociale du Canada. Cette étude tend à définir de nouvelles dispositions pratiques et constitutionnelles en vue d'établir le système de sécurité sociale qui sera le mieux adapté aux besoins des Canadiens. Le document en question n'est pas simplement une autre étude; c'est un document de travail qui établit certaines priorités immédiates, notamment la hausse des allocations familiales qui passent d'environ \$8 à \$20 par enfant par mois et des modifications au Régime de pensions du Canada.

En ce qui concerne les pensions, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont convenu que les pensions payées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec devraient être indexées entièrement en fonction des hausses du coût de la vie. Ils ont également convenu d'élever les niveaux des salaires sur lesquels sont fondées les prestations et les cotisations.

● (2130)

Les nouvelles stratégies exposées dans le document de travail sur la sécurité sociale cherchent à réaliser un consensus national. Elles ne sont pas imposées unilatéralement par le gouvernement fédéral. Ce dernier a pour objectif d'appliquer des normes nationales minimales tout en laissant aux provinces la possibilité de fixer leurs priorités. Le gouvernement n'a pas l'intention d'avancer des propositions à prendre ou à laisser. Les dispositions législatives et les accords administratifs doivent être aussi satisfaisants pour les gouvernements provinciaux que pour le gouvernement fédéral.

### *Régime de pensions du Canada (n° 2)*

La collaboration de toutes les provinces est vitale, une plus grande souplesse et davantage d'innovations sont nécessaires ainsi que des consultations et négociations mais aucun de ces éléments ne doit diminuer en quoi que ce soit le rôle que le Parlement du Canada doit continuer de jouer pour améliorer encore notre système de sécurité du revenu. Il incombe à la Chambre de combattre la pauvreté par une répartition équitable des revenus parmi nos concitoyens, de même qu'il nous incombe de promouvoir notre unité nationale en évitant une disparité extrême des revenus.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a fait preuve d'un leadership exceptionnel en nous proposant ici une mesure apportant les modifications nécessaires à notre sécurité sociale. Cependant, l'annonce d'une refonte ne signifie en rien que notre régime actuel est fondamentalement mauvais et qu'il faut le transformer totalement. Ce n'est pas le cas. En fait notre régime de sécurité sociale est l'un des plus avancés du monde occidental grâce aux efforts continuels de gouvernements libéraux successifs.

Notre régime actuel de sécurité sociale constitue une base très solide sur laquelle nous allons bâtir pour répondre aux besoins de demain. C'est le cas du Régime de pensions du Canada, régime excellent, de première qualité que nous sommes en train de modifier ou de rajuster pour le rendre encore meilleur, plus adapté aux circonstances et aux conditions actuelles.

Je note avec satisfaction, comme l'ont fait le député de Hillsborough et le député de Winnipeg-Nord-Centre, que le ministre proposera sous peu d'autres modifications au Régime de pensions du Canada, y compris d'autres hausses des plafonds de gains servant au calcul des pensions jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau des gains moyens des travailleurs industriels au Canada.

J'ai été également enchanté de l'assurance donnée par le ministre que l'évaluation des gains qui s'applique maintenant aux personnes à la retraite entre 65 et 69 ans et qui touchent des pensions du Canada sera supprimée. J'espère également que le ministre étudiera très sérieusement la disposition prévoyant la participation des ménagères au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec. Il est vrai, bien sûr, qu'à l'heure actuelle ces régimes ne laissent pas entièrement de côté les ménagères puisqu'ils prévoient une pension pour la veuve d'un cotisant, mais d'autres mesures s'imposent et j'attire votre attention sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, dont une des recommandations précise ceci:

La ménagère qui reste au foyer fournit tout autant de biens et de services que la travailleuse salariée, et à notre avis, les moyens devraient lui être donnés de s'assurer une sécurité financière plus grande dans l'avenir. Le Canada a mis à la portée de certains travailleurs cette sécurité grâce au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec. Négliger d'agir de même envers trois millions et demi de travailleurs au foyer, c'est ne pas tenir compte de la nature essentielle de leur travail.

Je préconise, pour ma part, une solution qui permettrait à la ménagère de se constituer une pension au moyen de cotisations qu'elle verserait elle-même. Si quelqu'un doute que la ménagère gagne de l'argent, je pense qu'il devrait rester chez lui pendant quelques jours et essayer de s'acquiescer lui-même de toutes les tâches quotidiennes qu'elle doit accomplir.